

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014

Présents : M. CHALENCON, Mme THILLIER, M. GOBET Daniel, Mme AUDUGE, M. LEGRAND, Mme SABY, M. BONNEAU, M. REGNAULT, M. DEVIENNE, Mme LABALTE, Mme LE PAPE, M. RIGAUD, Mme CRISTO.

Absents excusés qui donnent procuration :

Mme FIZAILNE qui donne procuration à M LEGRAND
M. AUXIETRE qui donne procuration à M BONNEAU
Mme PIGELET qui donne procuration à M. CHALENCON
Mme MANZI qui donne procuration à Mme CRISTO
M GOBET Jean-Marie qui donne procuration à M RIGAUD

Nombre de membres :

Présents : 14

En exercice : 19

Votants : 19

Monsieur LEGRAND a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2014
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Tarif des loyers des logements sociaux 39 rue de l'usine
- 4) Tarif de la cantine scolaire rentrée septembre 2014
- 5) Rapport de l'Assainissement 2013
- 6) Convention installation de ruches
- 7) Emprunt achat parcelle de bois
- 8) Décisions Modificatives
- 9) Motion réforme territoriale et projet de suppression des départements
- 10) Informations diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2014

Après demande de corrections (de chiffres sur le CA Commune 2013 et de numérotation de paragraphe de la commission environnement) le compte rendu de la séance du 22 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES DU 28 MAI 2014

Présents : Mmes Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Danielle AUDUGE, Sylvie LE PAPE, Christine LABALTE, Jacqueline CRISTO, Monica MANZI, M. Jean-Marie GOBET

Secrétaire permanent des Commissions Ecoles : Danielle AUDUGE

Durée : 1 heure - (18h30 – 19h30)

ORDRE DU JOUR
- Chantier jeunes
- Rythmes scolaires
- Ecole maternelle (sanitaires)

CHANTIER JEUNES

Un chantier jeunes est prévu avec le centre social intercommunal (CSI) pour effectuer

- Le nettoyage et la peinture du petit bâtiment multifonction de la place de la République
- le nettoyage et lasurage du chalet place de la république

Un premier contact a été pris par Mme JUDAS avec le CSI en début d'année. Cette action concernerait la section ados. La peinture sera fournie par la municipalité et 1 personnel sera mis à disposition pour effectuer ces travaux.

A la fin de ce chantier, Mme JUDAS propose de leur offrir un goûter. M. Jean-Marie GOBET pense que ce n'est pas assez alors il leur sera offert en plus 1 place de cinéma.

RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la réunion du 16/05/14 organisée par la municipalité avec M. DANTEL Inspecteur d'Académie, le Centre Social, les membres de la Commission Ecoles, les enseignants et les parents d'élèves élus, une modification des horaires scolaires est prévue à la rentrée 2014. Ils seront les suivants :

Lundi et jeudi : 08h30 – 12h00 13h45 – 16h

Mardi et vendredi : 08h30 - 12h00 13h45 - 14h45 puis TAP de 14h45 à 16h15

Mercredi : 08h30 – 12h00

Un courrier sera remis à l'inspection d'académie avant fin juin. Un courrier sera également adressé à tous les parents.

SANITAIRES ECOLE MATERNELLE

La modification des sanitaires de l'école maternelle nécessitant la construction d'un nouveau bâtiment, les travaux auront lieu au cours de l'été 2015. Il faut penser à la sécurité des enfants et à l'installation du centre aéré dans une autre commune.

Coût :

- | | |
|----------------------|--|
| - Estimation travaux | 64 200 euros HT |
| - Honoraires | 13 262.70 euros HT dont 5 360.70 de maîtrise d'œuvre |
| - Frais divers | 1 680 euros HT |



79 142.70 euros HT

- | | | |
|-----------------------|--------------|----------------------|
| - Subvention D.E.T.R. | 19 210 euros | Total : 29 923 euros |
| - Subvention D.C.E. | 10 713 euros | |

Reste 49 219.70 euros qui seront financés par un emprunt. Il faudra prévoir une dépense supplémentaire de 5 000 euros pour les toilettes handicapés qui n'étaient pas prévu dans le projet initial.

M. Jean-Marie GOBET demande si des portes battantes sont prévues pour l'intimité des enfants. La question sera posée. Il faudra demander également ce que va devenir la fenêtre de la classe de Mme CREUZET.

La structure prévue sera en bois avec un chauffage électrique.

Le local des ATSEM sera aménagé dans les anciennes sanitaires et un dôme de lumière sera créé.

Des bacs à sable ont été achetés par la municipalité : 2 en élémentaire déjà installés et 1 en maternelle qui le sera prochainement.

Une des marelles de la maternelle s'est dégradée. Mme JUDAS a pris contact avec l'organisme qui l'a installée et qui viendra sur place afin de faire un diagnostic.

Effectifs à la rentrée 2014 :

- entre 38 et 40 enfants en maternelle avec 3 ATSEM
- entre 95 et 100 élèves à l'élémentaire.

**Rapport commission travaux/finances
Le lundi 2 juin 2014**

Présents : Mesdames Judas, Thillier
Messieurs Bonneau, Devienne, Chalencon, Rigaud.

Excuses : Mesdames Saby, Manzi
Messieurs Regnault, Legrand

Participe également à la réunion: Madame Audugé

Rapporteur de la commission : Madame Thillier

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 19h35

Travaux et achats envisagés par la commission

Ecoles :

- peintures dans la classe de Monsieur Cabiran : un devis reçu, un autre en attente de réception.
- sanitaires de l'école maternelle : la commission école a examiné le projet. Le montant des travaux est de 79 142,70€ HT. Le montant des subventions sont de : DETR : 19 210 € et DCE : 10 713€. Les travaux sont envisagés pour l'été 2015.
- réfection du préau de l'école maternelle : le mur sera remis au propre et une mosaïque sera posée par l'école.
- plantation de haies à l'école élémentaire : l'association MELA a réalisé cette plantation.''
- achat de bacs à sable : 1 pour l'école maternelle et 2 pour l'élémentaire. Le coût est d'environ 100 euros par bac.

Sports et loisirs :

- Installation d'une buvette au stade (côté terrain de tennis) : le plan a été refait par Monsieur Bonneau, conseiller municipal.
- auvent pour le chalet associatif place de la République : un devis sera demandé à SVL.
- entretien du terrain de foot : un devis a été demandé à la société SOTREN qui sera examiné par la commission sports et loisirs.
- changement du revêtement de sol du local de l'ACL : ces travaux seront réalisés par les services techniques.

Cimetière :

- agrandissement du columbarium : 6 emplacements sur 9 ayant été vendus, des devis seront demandés.
- peintures des chaînes des tombes des anciens combattants, des grilles d'entrée et de l'abri en bois : ces travaux sont à envisager dans l'année.

Voiries :

- aménagement de la rue de l'usine : ce dossier est toujours en cours. Une nouvelle demande concernant les enfouissements des réseaux a été faite auprès du SIEEEN.
- suppression de l'îlot central près de la mairie : ces travaux ont été réalisés.
- réfection de la passerelle de la rue du pré calot : une réflexion est engagée pour sa réfection.
- éclairage public place Kamp-Bornhofen : le devis a été signé.
- achat de panneaux de voiries : en raison de la nouvelle législation applicable depuis janvier 2014, l'achat de nouveaux panneaux réglementaire est obligatoire.

Services techniques :

- agrandissement atelier : Le projet est en cours. La maîtrise d'œuvre sera faite par le cabinet VIDEAU. Le montant des subventions obtenues sont de :

- Enveloppe parlementaire du député : 10 000€
- DETR : 21 169€
- DCE2012 : 10713€

-achat d'un micro tracteur d'occasion : cet équipement sera acheté à la place d'un nouveau broyeur prévu au budget (cet achat est simplement différé).

Sécurité :

- installation d'une borne incendie vers la piste BMX : les travaux ont été réalisés.
- les deux feux clignotants installés au rond-point du Greux ont été changés.
- achats de deux radars pédagogiques : des devis vont être demandés.

Bâtiments :

-construction d'une salle polyvalente équipée d'une chaudière à bois : une réflexion est engagée pour cette réalisation. Une rencontre avec Monsieur Bertrand (réseau chaleur) a eu lieu le 26 mai 2014 pour une étude de faisabilité.

Environnement :

-suivi de l'audit énergétique : un groupe de travail composé de Daniel GOBET, René BONNEAU et Gilles DEVIENNE a été constitué le 20 mai 2014 lors de la commission environnement. Ce groupe de travail sera chargé de recenser les différents modes d'éclairage des bâtiments communaux et de réfléchir à leur amélioration (ampoules basse consommation).

Social :

- chantiers « jeunes » : une réflexion a été engagée avec le centre social intercommunal pour mettre en place un chantier « jeunes » qui consisterait à nettoyer et repeindre le bâtiment multifonction de la place de la république.
- une cuisinière a été achetée pour le « lokal jeunes »

Médiathèque :

-achat : un nouvel ordinateur et un nouveau logiciel ont été achetés

Communication :

-achat : les panneaux d'affichage situés au bourg et aux vannes n'étant plus en état seront changés. Un devis a été demandé au CAT.

Propositions /demandes/observations

Monsieur Rigaud, conseiller municipal signale que le croisement de la rue du Champaul et de la rue du Champ de la Croix est dangereux. En effet, les automobiles se déportent au milieu de la chaussée au niveau du virage. Il propose qu'une ligne blanche soit tracée afin de bien délimiter les deux voies de circulation.

COMMISSION SPORTS,
LOISIRS, JEUNESSE.

Présents : mesdames Huguette JUDAS, Bernadette PIGELET, Jacqueline CRISTO, messieurs Daniel CHALENCON, Jean-Pierre LEGRAND, Gilles DEVIENNE, Roger RIGAUD.

Absents excusés : messieurs Michel AUXIETRE, Jean-Marie GOBET

Invités : messieurs Patrice MONFERRAN (Président de l'ASGU Omnisports),
Joël GROSJEAN (Président de la section football)

Rapporteur : Daniel CHALENCON

Durée : 1H20 (18H35 à 19H55)

1. Construction d'un auvent en prolongement du Chalet des Associations sur la chape existante :

Daniel CHALENCON et Jean-Pierre LEGRAND présenteront chez SVL (fournisseur du chalet) le projet prévoyant des portes coulissantes transparentes sur l'ensemble du périmètre (3 côtés). Un RDV sur site sera demandé auquel pourront participer tous les membres de la commission ainsi que les responsables de la section pétanque.

2. Remplacement du brise-vent du court de tennis :

Daniel CHALENCON et Jean-Pierre LEGRAND feront une recherche d'un matériel identique à celui existant (enseignes commerciales SCAN, KIRIEL...)

3. Construction d'une buvette attenante aux vestiaires du stade municipal :

Les plans dessinés par René BONNEAU sont présentés aux présents qui les valident en l'état. Une estimation financière détaillée poste par poste a été parallèlement établie par René. Le coût envisagé de cette construction avoisinerait 15200 €. Des recherches de subventions pourraient être menées en remplaçant la dénomination « Buvette » par « Local d'animation », « Accueil des jeunes », « Local de stockage de matériel ». Ne pas oublier le raccordement au réseau d'assainissement. Monsieur Roger RIGAUD précise qu'il serait bon de vérifier avant le lancement des travaux que la construction ne se situe pas dans le périmètre protégé (Bâtiments de France) du château des Bordes.

4. Entretien du terrain de football :

Il y a maintenant plus de 2 ans que l'entreprise SOTREN spécialisée dans la rénovation et l'entretien des sols sportifs est intervenue pour une remise en état importante du terrain (environ 8000 €). Il convient maintenant que cette dernière mène une opération de suivi visant à éliminer les déformations superficielles, à aérer le sol en profondeur, à procéder à un semis de regarnissage au centre du terrain et devant les buts. Le devis s'élève à 2652 € TTC auxquels il convient d'ajouter le coût d'une semi-remorque de sable siliceux de Loire (30 tonnes).

5. Réflexion concernant la réfection de la main courante du terrain de football :

Joël GROSJEAN propose que des panneaux pleins soient financés par des sponsors. En attendant la pose progressive de ces panneaux, Daniel CHALENCON et Jean-Pierre LEGRAND démarcheront les clôturiers locaux pour trouver un grillage de forte résistance.

6. Remplacement des WC à la turque des vestiaires :

Cette opération sera menée simultanément à la construction de la buvette afin de ne travailler qu'une seule fois sur le raccordement au réseau d'assainissement.

7. Peinture des piliers de soutènement de l'avancée de toit des vestiaires :

Il est proposé, en accord avec les invités, de les peindre en vert pour les assortir à la porte d'entrée.

8. Réflexion inhérente à la réalisation de tribunes :

Des tribunes en marches d'escalier réalisées en béton teinté se situeront de part et d'autre de l'escalier d'honneur. Une visite sur site des membres de la commission et des invités présents permettra d'affiner ce projet en terme de capacité d'accueil du public. Il est également proposé de revoir l'implantation arbustive décorative, notamment en éliminant les végétaux épineux.

9. Achat de filets bon marché à laisser en permanence sur les cages de but en période estivale :

Joël GROSJEAN précise qu'il faut envisager une dépense d'une centaine d'€uros pour cet équipement.

10. Arrachage de la haie de thuyas jouxtant la place de la République :

Cette haie qui avait autrefois pour rôle principal de dissimuler le terrain de football aux yeux des spectateurs lorsqu'un droit d'entrée était réclamé lors des matches n'a plus de raison d'être. De plus, depuis l'éradication d'une partie de cette haie à l'est, on constate moins de petites incivilités, le stade étant visible de tous.

L'arrachage de la partie ouest est donc entériné par les membres de la commission ainsi que par Joël GROSJEAN, représentant les utilisateurs.

11. Entretien des défibrillateurs :

Il sera désormais pris en charge par la Municipalité. Le coût annuel par « DEFIBRIL », fournisseur de nos appareils, s'élève approximativement à 200 € annuels par défibrillateur. Madame le Maire étudiera les conditions financières des contrats de maintenance proposés par la SOCOTEC (**SO**ciété de **Co**ntrôle **TE**chnique) et les sapeurs-pompier...

12. Changement du revêtement de sol du local mis à disposition de l'ACL :

La moquette, extrêmement dégradée, sera remplacée par un linoléum. La pose sera effectuée par les employés des services techniques.

13. Questions diverses :

Joël GROSJEAN évoque la nécessité d'une réfection intérieure des vestiaires. Il soulève le problème des carreaux de faïence qui se décollent dans les douches et se brisent sur le sol.

- Il demande des fermetures adaptées sur les portes de cabines de douche utilisées par les féminines (mécanisme utilisable seulement de l'intérieur avec visuel extérieur d'occupation de la cabine).
- Il souhaiterait que les responsables de la section foot puissent disposer d'un jeu complet des clés des portes des vestiaires, à accrocher dans l'armoire prévue à cet effet.
- La porte opposée à celle d'entrée semble ne pas avoir été réparée : vérifier le bon état et le fonctionnement correct de toutes les ouvertures.
- Les peintures des différentes pièces seraient également à rafraîchir.

Patrice MONFERRAN constate que la porte d'entrée ferme mal. De plus, il faudrait qu'elle soit équipée d'une fermeture « trois points » afin que les assurances ne refusent pas le remboursement du matériel entreposé en cas de vol par effraction. La pose d'un rideau métallique de sécurité est évoquée.

14. Dates à retenir :

- **Vendredi 27 juin** : Assemblée Générale de la section judo dans la salle de réunion à 18H30 – Essayer, en ce qui concerne les élus, de s'y rendre après le Conseil Municipal
- **Samedi 28 juin** : Trail des Bertranges à la Côte à Bouillot – Départ à 17H30 Remise des récompenses vers 20H – 20H30
- **Samedi 5 juillet** : Fête de la section gymnastique à partir de 20H (au gymnase de Guérigny)
- **Vendredi 8 août** : Caravane du sport au stade municipal d'Urzy à partir de 10H – Animation de l'ADESS 58 (Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire).

3) TARIF DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX 39 RUE DE L'USINE

Madame le Maire explique que par délibération en date du 06 mars 2001, le Conseil Municipal avait fixé le montant des loyers des logements sociaux

Madame le Maire rappelle que les prix doivent être révisés chaque année suivant l'indice de révision de loyers en tenant compte du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

Soit pour 2013 : formule : prix actuel du loyer x (indice 4^{ème} trimestre N-1 / indice 4^{ème} trimestre N-2)

$$497 \times (124.83 : 123.97) = 500 \text{ € } 44$$

Le loyer mensuel du logement n°1 sera donc de 500€44 à compter du 1^{er} juillet 2014

Madame le Maire propose de fixer à 7€62 la provision pour charges mensuelles pour l'électricité des communs et des ordures ménagères pour les logements n°2 et n°3 et à 15€00 pour le logement n°1.

Vote :

1 abstention

18 pour

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

4) TARIF DES CANTINES SCOLAIRES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2014

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'actualisation des prix de la Société Compass Group pour l'année scolaire 2014/2015.

Suite à l'application de la formule contractuelle et en tenant compte des arrondis, les tarifs seront inchangés par rapport à l'année précédente soit :

Repas maternelle 3€

Repas primaire 3€32

Adopté à l'unanimité

5) RAPPORT DE L'ASSAINISSEMENT 2013

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement concernant l'année 2013.

Adopté à l'unanimité.

COMMUNE D'URZY

(Nièvre)

RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2013 CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

1 INTRODUCTION

La Commune d'URZY assure les investissements et le fonctionnement de son service assainissement. Des habitations situées sur la Commune de Saint Martin d'Heuille sont maintenant raccordées sur le réseau d'assainissement d'Urzy.

Le présent rapport est établi conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995. Il rapporte quelques indicateurs techniques et financiers relatifs au service.

2 INDICATEURS TECHNIQUES

1. ELEMENTS STATISTIQUES

	POPULATION TOTALE (POPULATION ESTIMEE RACCORDEE	POPULATION NON RACCORDEE AU RESEAU
Population permanente	1818	1380	442
Population raccordée de Saint Martin d'Heuille	616	156	460
Population totale	2434	1536	902

2. ELEMENTS TECHNIQUES

La station d'épuration est construite depuis 1998.

CONCEPTION ET CONSTRUCTION SADE

Filière boues activées – niveau de traitement

DB 05 : 25 mg/l

Azote N = 15 mg/l

DCO : 90 mg/l

Phosphore P = 2 mg/l

Pré Traitements :

- Dégrillage, tamis rotatif
- Traitement biologique
- Dégradation de la matière organique
- Déphosphatation par adjonction de chlorure ferrique
- Recirculation des boues

Clarification et comptage de l'effluent traité

Traitement des boues :

- Extraction, épaissement, stockage

CAPACITE DE TRAITEMENT

- Capacité : Equivalent-habitant 2000 E.H
- Volume moyen journalier de l'effluent, temps sec 350m³/j
- Volume moyen journalier de l'effluent, temps de pluie 480m³/j
- Débit de pointe 50 m³/h
- DB05 120 kg/j
- DCO 240 kg/j
- MES 180 kg/j
- Azote NK 30 kg/j
- Phosphore 8 kg/j

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Dégrillage automatique refus>15mm
- Bassin d'orage 220 m³
- Poste de relèvement 50 m³ /h
- Tamis rotatif refus>0,6mm
- Bassin biologique 420 m³
- Aération par insufflation d'air 2 fois 350 m³ /h
- Regard de dégazage
- Clarificateur raclé Ø 12 m
- Epaisseur 18,7 m³
- Silo de stockage des boues 750 m³
- Autonomie 6 mois

INDICATEURS FINANCIERS

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Tarifcation 2013 : une taxe d'assainissement de 1,45 € le m³ d'eau assaini est pratiquée à tous les abonnés au service.

PRESENTATION D'UNE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

Le tableau suivant rapporte la facturation de l'assainissement en 2013 pour un abonné raccordé avec un compteur de 15 mm pour une consommation de 120 m³ par an. Il ne rapporte que la part assainissement.

DESIGNATION	TARIFS 2012	TARIFS 2013	AUGMENTATION 2012/2013
Prix de base TTC* par m ³	1,40€	1,45€	+ 3.5%
Prix pour 120 m ³ consommé	168€	174€	+ 3.5%

* le service n'est pas assujetti à la TVA.

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments suivants sont rapportés du Compte Administratif 2013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

134 631€39

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

128 237€02

Excédent reporté : 6 086€68

Déficit de clôture : - 6 394€37

Pour l'année 2013 :

Prix du m³ assaini : 1€45

54 251 m³ ont été vendus sur les deux semestres 2013 sur la commune d'Urzy et 10 133 m³ à la Commune de St Martin d'Heuille.

Branchements eaux usées : 764€33

ETAT DE LA DETTE

La dette en capital au 31 décembre 2013 est de 103 197.76 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISES EN 2013

Maitrise œuvre amélioration du réseau 421€59

Moteur herse 580€06

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'EAU

STATION EPURATION SITUEE AU GREUX

❖ OBSERVATION CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT GENERAL DES OUVRAGES

L'installation reste alimentée par un réseau au comportement unitaire, cependant même si l'année 2013 a été particulièrement pluvieuse en début d'année, l'installation bien protégée hydrauliquement n'a pratiquement pas franchi (excepté en octobre) la limite de 500 m³/jour.

Le volume moyen traité est de 273 m³/j, l'amplitude des débits temps sec temps de pluie va de 100 à 608 m³/j.

La baisse de charge pointée depuis plusieurs années est encore confirmée en 2013, 52 kg de DBO₅ sont traités par la station soit 866 EH. Les charges évoluent de 31 kg à 66 kg de DBO₅/j.

Le rejet a été conforme à l'attendu.

La production de boues atteint 21,3 tonnes en 2013, conformément à l'attendu.

❖ ENTRETIEN ET EXPLOITATION

Le suivi de l'installation est sérieux et régulier.

❖ MODIFICATION A ENVISAGER

Réduire à la source les apports d'eaux claires parasites.

Optimiser les consommations de réactifs.

Evaluer le rendement du système d'assainissement réseau + station.

❖ CONCLUSION

La station d'Urzy atteint les objectifs épuratoires attendus grâce à une bonne appropriation du fonctionnement des filières eau et boue du personnel communal et du maître d'ouvrage.

STATION EPURATION SITUEE AU PONT SAINT OURS

❖ **OBSERVATION CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT GENERAL DES OUVRAGES**

L'installation est nettement sous chargée. Le décanteur digesteur fonctionne correctement. Le réservoir de chasse fonctionne dans les règles de l'art. Le filtre vertical est bien alimenté, sa surface mouillée atteint 75 % de l'attendu.

Aucun rejet n'a été produit le jour de la visite de juillet.

❖ **ENTRETIEN ET EXPLOITATION**

Le poste de refoulement du réseau d'assainissement se comporte dans cette période de faible taux de raccordement de décanteur primaire d'où la présence de méthane et d'H₂S dans l'ouvrage.

❖ **MODIFICATION A ENVISAGER**

Optimiser les temps de séjour dans le poste réseau et procéder à des nettoyages fréquents des poires, câbles, barre de guidage et chaînes à l'eau de pression.

Inciter les usagers au raccordement et procéder à la déconnection des *éventuelles* fosses.

❖ **CONCLUSION**

Les difficultés d'exploitation rencontrées aujourd'hui sont le résultat d'un déficit de charge Brute collectée.

6) CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR IMPLANTATION DE RUCHES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Bertrand BRUET, domicilié 1 rue Einstein 58640 Varennes-Vauzelles a fait une demande d'implantation de ruches sur une partie de la parcelle de terrain communal cadastrée AO 119 située impasse des Tailles.

Afin que cette implantation puisse se réaliser, il y a lieu d'établir une convention avec l'intéressé avec une clause de non dégradation de terrain.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- adopte cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

7) EMPRUNT ACHAT PARCELLE DE BOIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 07 avril 2014, il a été décidé à l'unanimité l'acquisition d'une parcelle de bois.

Afin de financer cet achat, après étude et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

ARTICLE 1^{er}: La commune d'Urzy contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement de 25.000 euros (*vingt-cinq* mille euros) destiné à financer l'acquisition d'un bois.

ARTICLE 2 : Caractéristiques des emprunts

Type de financement: prêt moyen terme

Montant du capital emprunté: 25.000 €

Durée d'amortissement: 10 ans

Type d'amortissement: échéances constantes trimestrielles
Taux d'intérêt: 2,44% taux fixe annuel

ARTICLE 3 : Frais de dossier: 50 €

ARTICLE 4: La commune de Urzy s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

ARTICLE 5 : La commune d'Urzy s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire.

ARTICLE 7 : L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder au déblocage.

Adopté à l'unanimité.

08) DECISIONS MODIFICATIVES

DECISIONS MODIFICATIVES N°2 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

Dépenses 2117 (bois et forêt)	+25 000€
Recettes 1641 (emprunt)	+25 000€

Adopté à l'unanimité.

9) MOTION REFORME TERRITORIALE ET PROJET DE SUPPRESSION DES DEPARTEMENTS

Lors de son discours de politique générale prononcé devant l'Assemblée Nationale le mardi 8 avril 2014, Monsieur Manuel VALLS, Premier ministre, a évoqué l'organisation administrative et territoriale de la France et fait une annonce présentant quatre grands changements portant sur:

1. Les régions, en divisant leur nombre par deux et ce, dès le 1^{er} janvier 2017,
2. L'intercommunalité, avec une refonte de la carte intercommunale fondée sur les bassins de vie au 1^{er} janvier 2018,
3. La clarification des compétences des Régions et Départements avec la suppression de la clause de compétence générale,
4. Les conseils départementaux avec leur suppression à l'horizon 2021.

Sur la méthode, même si des adaptations peuvent apparaître nécessaire au regard des mutations de la société, celles-ci ne peuvent se faire à la hussarde, négligeant notamment les représentants des territoires, en particulier ruraux avec lesquels aucune concertation n'a été au préalable engagée.

S'agissant plus particulièrement des départements, depuis leur création, il y a deux siècles, ils ne sont pas restés figés et ont été sans cesse en mouvement, de la révolution de 1789 aux lois de décentralisation du 2 mars 1982, ce qui a abouti à une véritable démocratisation de l' action publique pour tous et partout.

Les Conseils Généraux sont aujourd'hui porteurs de politiques publiques de proximité tout en contribuant au développement des territoires, à l'égalité et à la protection des citoyens. **S'il y a un échelon à ne pas supprimer, c'est justement celui-là.**

Dans nos territoires ruraux, le sentiment de relégation des citoyens se fait de plus en plus ressentir et les Conseils Généraux ont ce rôle de les représenter en faisant valoir leurs besoins et leurs potentiels de développement pour eux même et pour la France.

Les Conseil Généraux sont ainsi les relais des attentes des citoyens. Ils sont le plus souvent impulseur, créateur et développeur de projets, parce qu'ils connaissent également très bien l'histoire de leur territoire et les souhaits de leur population.

Le Conseil Général, c'est une assemblée exécutive et une administration jouant un rôle important dans les politiques de solidarité, d'éducation, d'infrastructures, de développement où le lien social et les capacités d'innovation sont des valeurs au service des citoyens et des territoires.

Même en période de tensions financière, les Conseils Généraux ont toujours trouvé de la ressource pour appliquer rigoureusement et efficacement leurs politiques publiques en direction des territoires et des citoyens.

Lorsqu'on fait le bilan de toutes les actions menées, comment peut-on dire et affirmer sans diagnostic que le département est un échelon de trop alors que chaque jour les élus et leurs agents sont sur le terrain à la rencontre des usagers, en répondant à leurs besoins et à leurs difficultés au travers des moyens de leur collectivité.

Alors, si cette réforme territoriale est un enjeu d'avenir et qu'un effort doit certainement être fait dans le sens de la simplification, de la mutualisation et de l'efficacité, il ne peut être entrepris au détriment des territoires ruraux et de la proximité avec la population avec le risque certain de voir s'accroître les déséquilibres territoriaux et les inégalités entre citoyens.

Le Conseil Municipal d'Urzy, à l'unanimité :

- Refuse la disparition des départements sous couvert d'économies substantielles à réaliser mais non démontrées, ayant pour conséquence une régression du service public,

- Revendique un débat national consacré à cette réforme et rappelle le rôle majeur et indispensable que jouent les départements, notamment ruraux, en termes de cohésion sociale et d'équilibre du territoire.
- Demande que les citoyens soient consultés sur cette future réforme.

10) INFORMATIONS DIVERSES

SIAEP

❖ Madame Le Maire indique que pendant les travaux de réfection intérieure du château d'eau de Feuilles, les habitants de ce hameau étaient alimentés en eau potable par la connexion de Montigny aux Amognes. Le surpresseur installé dans le château d'eau étant à l'arrêt, un problème d'alimentation dû au manque de pression s'est produit à plusieurs reprises. Deux analyses ayant été nécessaires le château d'eau n'a pu être remis qu'en fonction normale que le 23 juin 2014.

CCBN (Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre)

❖ Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2014 qui sera reversé à la commune s'élève à 21 511€.

❖ Madame le Maire informe l'assemblée de la saisine par Madame La Préfète de la Chambre Régionale des Comptes en raison du déficit du Compte Administratif 2013 de la CCBN. Que cette situation entraîne des difficultés financières pour cette collectivité qui devra limiter ses investissements notamment en matière de voirie.

TRAVAUX

❖ M. Jean-Marie GOBET avait posé une question lors de la commission école concernant l'installation de portes à battants dans les nouveaux sanitaires. Après renseignements pris auprès du maître d'œuvre, il s'avère que ce modèle de porte n'est pas adapté pour des sanitaires de maternelle.

DIVERS

❖ M. Daniel GOBET informe le Conseil Municipal qu'une personne a usurpé son identité afin d'écrire une lettre à la Préfecture de la Nièvre pour des renseignements concernant le dépôt des déchets verts situé à côté de la station d'épuration.

❖ Le directeur de l'agence du Crédit Agricole de Guérigny a rencontré Madame Le Maire afin de lui présenter une convention de partenariat entre la Commune et la banque intitulée offre naissance, un exemplaire de cette convention sera adressé à chaque conseiller afin qu'ils puissent l'étudier.

DATES A RETENIR

- ❖ 28 juin : Inauguration du PIT à 11h00
- ❖ 28 juin : Fête au Pays
- ❖ 29 juin : Portes ouvertes au Centre équestre
- ❖ 29 juin : Trail des bertranges
- ❖ 30 juin : Inauguration de la mare des Ouches
- ❖ 30 juin : Réunion SYCTEVOM
- ❖ 1^{er} juillet : Remise des dictionnaires d'anglais aux élèves du CM2
- ❖ 1^{er} juillet : CCAS à 18h30
- ❖ 1^{er} juillet : AG Mélodie Guitare à 19h15
- ❖ 2 juillet : Conseil administration du CSI

- ❖ 3 juillet : la réunion du SIAEP est reportée en septembre
- ❖ 5 juillet : Cérémonie à Arriault à 11 heures
- ❖ 5 juillet : Inauguration du Vieux Guérigny à 17 heures
- ❖ 5 juillet : Fête de la gym à Guérigny à 20 heures
- ❖ 9 juillet : AG des communes forestières
- ❖ 11 juillet : Messe de départ de l'Abbé Roland Jouanin
- ❖ 08 août : Caravane du sport
- ❖ 29 août : Soirée chauve-souris

Séance levée à 20h20.

Mme JUDAS

M. CHALENCON

Mme THILLIER

M. GOBET

Mme AUDUGE

M. LEGRAND

Mme SABY

M. BONNEAU

M. REGNAULT

M DEVIENNE

Mme LABALTE

Mme LE PAPE

M. RIGAUD

Mme CRISTO